**AFS Congrès 2017**

**Dans le cadre du congrès 2017 de l’Association Française de Sociologie, le RT 31 lance trois appels à communication :**

* **Un appel général autour de la thématique sport et pouvoir**
* **Un appel commun avec le RT 1 Savoirs, travail et professions**
* **Un appel commun avec le RT 19 Santé, Médecine, Maladies et Handicap**

**1/ Appel à communication RT 31**

Dans toute sa polysémie, la thématique du pouvoir incite à explorer de multiples dimensions du sport. Elle a déjà largement nourri, par exemple, la réflexion concernant la formation du pouvoir sportif et la construction de l’espace autonome du sport. Pour poursuivre la réflexion, les communications pourront porter sur l’approfondissement dans l’étude des différents fondements de l’organisation du pouvoir dans les institutions sportives et de leur évolution, les modes de recrutement et de sélection des dirigeants, les tensions entre le monde du bénévolat et l’entrée de professionnels salariés liée aux transformations économiques du sport qui incitent au développement de services juridiques ou marketing. On pourra s’intéresser aussi aux tensions générées par l’émergence des ligues professionnelles et des grands clubs, notamment dans les sports collectifs fortement médiatisés. Mais en portant plus précisément le regard sur les formes de production de la performance sportive, on pourra aussi évaluer la manière dont les enjeux économiques, sensibles à travers des processus de starisation des sportifs, et les enjeux techniques de mobilisation de ressources pour améliorer la performance des athlètes, se traduisent par des transformations des relations de pouvoir et d’autorité entre dirigeants, entraîneurs, athlètes et tout autre acteur intervenant dans le processus de production de la performance.

On pourra, du coup, être sensible aux modalités et au contenu des discours et des politiques élaborés au sein du monde sportif pour rendre compte de ces transformations et faire face aux conséquences de la financiarisation du sport, par exemple à travers les affaires de corruption ou de la tension entre logique sportive et logique économique dans l’organisation des sports, ou des effets de la compétition sportive internationale sur des questions comme le dopage. On ne manquera pas de s’interroger aussi sur les transformations des relations entre le pouvoir sportif et le pouvoir politique dans un contexte de repli de l’Etat et de montée des pouvoirs sportifs internationaux, question sensible dans le contexte de l’importance prise par la concurrence pour l’organisation des grandes compétitions internationales.

Ces transformations s’inscrivent dans une diffusion, à travers sa médiatisation et sa mobilisation politique, de nouvelles représentations du sport comme symbole de l’unité possible d’une société ouverte aux talents de toutes origines, et ainsi comme solution aux problèmes du racisme, du chômage ou de l’égalité sexuelle, ou comme soutien aux transformations des politiques de santé publique dans l’appel au sport et à l’activité physique comme activité préventive ou curatives de certaines pathologies en concurrence avec les traitements médicaux, et ainsi être source d’économie pour l’Etat Providence. En retour, ces aspects de l’assomption du sport comme élément fondamental de la fabrication de la société, interrogent sur le maintien des mécanismes de discrimination dans le sport ou sur le sens des politiques ciblant des groupes, les populations en surpoids ou de façon générale les personnes considérées comme inactives. On n’oubliera pas, toutefois, d’inciter à explorer l’hypothèse selon laquelle le sport pourrait constituer une voie d’*empowerment* des populations stigmatisées, en même temps que les réactions sociales face à la place prise par ces populations parmi les célébrités sportives. On pourra aussi l’interroger à travers le développement et la signification qu’on peut accorder aux différentes formes du supportérisme, qui apparaissent comme des manières de prise de pouvoir, et aux réactions qu’elles suscitent, notamment leurs conséquences sur la définition des pouvoirs administratifs, policiers ou judiciaires dans ces domaines.

Les communications restent donc très ouvertes à l’ensemble des problématiques liant le sport et le pouvoir. Cependant deux thématiques seront plus particulièrement explorées dans le cadre de sessions jointes avec le RT 1 sociologie du travail et des professions et le RT sociologie de la santé.

**ORGANISATION**

Les propositions de communication devront être envoyées avant **le 28 février** 2017 à l’une de ces adresses **:** helenejoncheray@yahoo.fr ou **fabrice.burlot@insep.fr**

Elles devront comporter le nom et prénom des auteurs, leur adresse mail, leur appartenance institutionnelle, le titre de la communication et un résumé de 4000 signes maximum, espaces compris.

**2/ APPEL A COMMUNICATION INTER RT**

**RT1 SAVOIR, TRAVAIL ET PROFESSIONS**

**RT 31 SOCIOLOGIE DU SPORT**

Le monde social du sport est structuré autour de la logique de la compétition, qui régit aussi bien les rapports sociaux entre adversaires au moment des épreuves, que les positions hiérarchiques définies par les titres et classements, ou même les temporalités alternant entre les périodes de latence consacrées à l’entraînement et les temps forts des « évènements ». Cette logique de la compétition s’inscrit dans un processus de rationalisation, qui traverse jusqu’aux moindres détails de la vie des sportifs, et qui a notamment pour effet de peupler leur entourage d’un réseau toujours plus dense de professionnels et experts. Elle s’est répandue dans toutes les strates de l’organisation sportive, à commencer par le club, devenu le siège d’un processus généralisé de professionnalisation, tant du côté de l’encadrement sportif, avec l’émergence du métier d’entraîneur et le développement autour de lui d’une nuée de spécialistes, que du côté de l’organisation, avec la pénétration des « gestionnaires » et leur cortège de spécialistes en audit, en marketing, en communication…

**Rapports de pouvoir au sein des organisations sportives**

Du club local à l’organisation fédérale nationale ou internationale, le sport constitue un vaste espace professionnel, de plus en plus éloigné du bénévolat et de la pratique désintéressée qui était à son fondement. Avec cette dynamique se développent et se généralisent des rapports de pouvoir spécifiques, qui conduisent à s’interroger sur le type de démocratie ou de management participatif que représentent les clubs et associations sportives. En tant qu’associations à but non lucratif, ils sont censés reposer sur la volonté des membres exprimée à travers les décisions prises en assemblée générale et la désignation par le vote des responsables, mais leur taille, leur puissance financière et leur fonctionnement sont ceux d’une entreprise dont seuls les dirigeants possèdent les informations, les compétences et le pouvoir réel de décision. Une des premières lignes de questionnement est donc celle de des formes de pouvoir qui ont cours au sein des organisations que sont les clubs, associations sportives, instances fédératives. On s’interrogera sur les rapports qui se nouent entre professionnels et bénévoles/amateurs, entre responsables ou membres de l’appareil et adhérents, entre dirigeants et pratiquants, en gardant à l’esprit que les apparences peuvent être trompeuses. Par exemple, le pouvoir et l’autorité peuvent se trouver du côté du président-employeur sous statut de bénévole, et pas nécessairement du côté des moniteurs de voile ou d’équitation salariés précaires à temps partiel. Une attention particulière pourra être accordée au cas des relations entre employeurs et salariés, marquées par le rapport de subordination, et aux formes d’action collective développées par les salariés du sport pour contrebalancer le pouvoir des employeurs.

On s’intéressera également aux jeux de pouvoir entre fractions au sein du groupe des responsables, ou parmi les bénévoles/amateurs, et dans les configurations complexes mettant aux prises des coalitions mixtes rassemblant des professionnels et des non-professionnels : quelles formes d’emprise, quels moyens d’action, quels enjeux et concurrences, quelles résistances, quelles formes d’incertitudes, quelles stratégies sont à l’œuvre dans le monde des organisations sportives ?

 **Rapports des organisations sportives aux sphères du pouvoir**

La puissance des institutions sportives, l’impact médiatique des grands évènements qu’elles organisent, la popularité des champions, font du sport un phénomène politique, associé directement ou indirectement à l’Etat et aux classes dirigeantes. Notre deuxième axe d’analyse concerne donc les liens entretenus entre les acteurs sportifs (pratiquants ou membres des organisations) et les sphères du pouvoir politique ou économique et financier. Au-delà de la dénonciation des fonctions d’enrôlement et de divertissement au profit des dominants classiquement attribuées au sport, ces relations pourront être abordées en termes de réseaux et de formes de sociabilité, mais aussi en termes d’usage politique du sport, de la part des sportifs (sous forme par exemple de soutien à un parti ou un candidat), ou de la part des politiques (notamment sous forme de distribution sélective des subventions et équipements). La tendance au désengagement de l’Etat (qu’il convient de nuancer selon les ministères : sport, éducation, santé..) favorise le renforcement des liens avec d’autres instances publiques, en particulier les régions et communes, qui jouent un rôle central sur leurs territoires, mais aussi avec des acteurs privés (médias, clubs privés, marques, organisateurs de spectacles…) dont les intérêts passent par le contrôle des activités et évènements sportifs.

**Rapports de pouvoir au cœur des activités sportives**

La dimension organisationnelle et politique du sport ne doit pas faire oublier que les pratiques sportives sont elles-mêmes le siège de rapports de force et de pouvoir. Les relations entre les pratiquants et leurs encadrants constituent des relations de pouvoir, tantôt au sens de domination fondée sur une configuration d’intérêts (le sportif a intérêt à se plier aux directives de son coach pour augmenter ses chances d’amélioration des performances), tantôt au sens d’autorité exigeant l’obéissance (les institutions sportives imposent aux pratiquants une discipline qui peut passer par la sanction et la punition en cas de transgression répétée). L’expertise revendiquée par les intervenants fonctionne comme la justification d’un pouvoir inscrit dans les dispositifs institutionnels, mais leur autorité se voit relativisée par la concurrence à laquelle ils se livrent, voire par les injonctions contradictoires qu’ils émettent. C’est finalement par le compromis, la négociation, autant que par le conflit que se règlent les problèmes de coordination des interventions.

La pratique sportive, dans sa dimension agonistique, implique un rapport de forces, et donne lieu au développement de savoirs stratégiques complexes visant à contrôler l’adversaire, anticiper ses réactions, maîtriser ses offensives, déjouer ses feintes, tromper sa défense, en bref à tenter de prendre le dessus, à établir son pouvoir sur lui. Dans les sports individuels, ces jeux de positionnement : intimider, se donner l’air sûr de soi, narguer, énerver l’adversaire sont autant de façons de prendre l’ascendant dans l’interaction. Dans les sports collectifs, ces stratégies sont médiatisées par la configuration des relations internes aux équipes, au sein desquelles coopération et concurrence, solidarité et rivalité se combinent de manière souvent complexe et ambiguë. Les rapports de pouvoir restent bien présents, non seulement par ce que chacun tente d’affirmer sa place dans le collectif, mais aussi par ce que l’autorité du capitaine se voit sans cesse confortée ou menacée au gré des succès ou échecs de chacun, dans un jeu d’interactions aussi mouvant que les phases d’un match. Ces diverses dimensions sous-tendent les différentes formes d’activité sportive, mais il serait intéressant de rassembler des matériaux permettant d’identifier les variations qu’elles font apparaître selon qu’il s’agit de pratique d’amateurs ou de professionnels.

**ORGANISATION**

Les propositions de communication devront être envoyées avant **le 28 février** 2017 à l’une de ces adresses **:** **rt1afs@gmail.com** ou **fabrice.burlot@insep.fr**

Elles devront comporter le nom et prénom des auteurs, leur adresse mail, leur appartenance institutionnelle, le titre de la communication et un résumé de 4000 signes maximum, espaces compris.

**3/ Appel à communication inter rt**

**RT 19 (Santé, Médecine, Maladie et Handicap)**

**RT 31 (Sociologie du sport)**

**Sport-santé et sport-bien être : une réflexion à renouveler**

La pratique sportive est fréquemment présentée comme un vecteur de santé. Les politiques publiques, mais aussi le monde médical, associatif et sportif, confortent cette appréciation, et encouragent à travers force dispositifs une activité physique à visée sanitaire, sociale et psychique. Ces initiatives visent en particulier - mais pas exclusivement - des publics vulnérables ou considérés "à risques". Ces rapprochements entre sport et santé au sens large (voire bien-être) méritent d'être questionnés par le regard sociologique. Ils s'ancrent dans des héritages socio-historiques qui gagneraient à être resitués. Les rapports de pouvoir et les processus de moralisation dans le cas du sport-santé sont à questionner à l'articulation entre des normes médicales, sociales et sportives et leur réappropriation (ou non) par les institutions, les collectifs divers (associatifs, collectivités locales, professions établies ou émergentes), les professionnels de terrain, les patients ou les pratiquants. L’étude des activités physiques à visée sanitaire couvre ainsi un large spectre, de la construction sociale de ces problèmes jusqu'à leur réappropriation par les acteurs, en passant par les manières dont elles prennent sens et se configurent dans l'activité.

Au regard des questionnements exposés ci-dessus, les propositions de communication pourront porter sur l'action publique, la mise en place de dispositifs, leur (ré)appropriation par les professionnels de la santé ou du sport, les publics visés, etc. Elles pourront également mettre en lumière les difficultés de certains publics vulnérables (médicalement ou socialement) à accéder à la pratique sportive, ou à se « convertir » à ces usages de l’activité sportive. Les propositions pourront s'ancrer dans des contextes variés, dès lors qu'elles interrogent l'usage de pratiques physiques dans un contexte sanitaire ou socio-sanitaire, à partir d'approches théoriques et de terrains variées.

**ORGANISATION**

Les propositions de communication devront être envoyées avant **le 28 février** 2017 à l’une de ces adresses **:** helenejoncheray@yahoo.fr ou yannick.lehenaff@yahoo.fr

Elles devront comporter le nom et prénom des auteurs, leur adresse mail, leur appartenance institutionnelle, le titre de la communication et un résumé de 4000 signes maximum, espaces compris.